



Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, signée à La Haye, le 29 mai 1993 - Objection de l'Espagne.

Il résulte d'une notification du Ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas qu'en date du 17 mars 2017, l'Espagne a fait l'objection suivante:

Le Royaume de l'Espagne déclare que, conformément à l'article 44, paragraphe 3, de la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, La Haye le 29 mai 1993, cette Convention n'a pas d'effet entre le Royaume d'Espagne et la République du Ghana.

